

UNE « RUE DE LA SANTÉ » À LA FACULTÉ DE ROUEN

Médecine et pharmacie travaillent ensemble

À la faculté de médecine et de pharmacie de Rouen, l'enseignement du métier de pharmacien est en constante évolution, tout comme celui de médecin... Une « rue de la santé » regroupe désormais une officine expérimentale, un cabinet médical et une salle de cours déplacée, tous équipés de vidéos.



Jean François Houyvet dans l'officine école

QUAND IL ARRIVE au quatrième étage du bâtiment d'enseignement, le pharmacien Jean François Houyvet, titulaire d'une officine à Notre-Dame de Bondeville dans la métropole rouennaise, change de faluche. À la faculté de médecine et de pharmacie de Rouen il est, depuis deux ans, professeur associé de pharmacie en compagnie d'un enseignant en communication et d'une pharmacienne. Pour Jean-François Houyvet, les travaux en commun entre futurs médecins et pharmaciens ne peuvent que se développer en suivant les évolutions permanentes des professions de santé.

Inéluçtable complémentarité. Le nouvel équipement permet à des équipes mixtes d'étudiants en pharmacie ou en médecine de réaliser des travaux pratiques concrets. Ces études de cas réelles sont définies par des enseignants qui peuvent les suivre et les corriger éventuellement en direct sur des écrans.

Le professeur de pharmacie considère que le rapprochement entre médecins et pharmaciens est inéluçtable. La nouvelle

convention établit en effet les principes de travaux en commun entre pharmaciens et médecins. Désormais ils doivent apprendre à travailler ensemble en développant des actions complémentaires sans jamais s'opposer ni se concurrencer. À Rouen, des étudiants travaillent en groupes pluridisciplinaires dans des domaines concrets à partir de l'officine créée dans la fac. Jean-François Houyvet raconte : « L'un des groupes a ainsi mis au point, réalisé et conduit un programme de relevés d'interventions pharmaceutiques pour hypoglycémiantes à prendre impérativement le matin. Les médecins ont posé les diagnostics et établi les ordonnances. Mais les pharmaciens d'officines ont remarqué une erreur du patient interprétant deux prises par jour comme une le matin et une le soir, alors que les conférences de consensus préconisent deux le matin. Ces interventions pharmaceutiques sont relevées dans une enquête. » À partir de ces constats, des opérations

de communications auprès des malades ont été définies pour les cabinets médicaux et les pharmacies. Dans le cas de maladies au long cours, les médecins établissent les diagnostics et prescrivent des traitements aux conditions de prises impératives. Dans ce cadre, les étudiants en pharmacie stagiaires ont révélé des problèmes par leurs observations statistiques. Ils ont pu ensuite mettre au point avec les « médecins » une démarche et des actions pour éviter que les difficultés ne perdurent. À Rouen médecins et pharmaciens ont l'habitude de partager le même campus et quelques enseignants, convaincus que tout le monde peut vivre ensemble. Cette cohabitation est tellement ancrée dans les mœurs universitaires normandes qu'elle offre parfois des surprises...

Une thèse sur l'accompagnement pharmaceutique. Le 19 mai dernier, Audrey Granval-Assani a défendu à la faculté de Rouen une thèse de doctorat

sur l'accompagnement pharmaceutique du patient sous antivitamine K dans le département de l'Eure. Les antivitamines K concernent en France près d'un million de patients et sont à l'origine de 31 % des accidents d'origine iatrogènes. En Haute-Normandie on compte 735 hospitalisations et 120 décès par an. La médecin thésarde a voulu observer la réalité de la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement pharmaceutique dans le département de l'Eure en mettant en ligne deux questionnaires. L'un pour les médecins généralistes, l'autre pour les pharmaciens.

En conclusion, les trois quarts des 27 pharmaciens ayant répondu au questionnaire se sont déclarés favorables au dispositif et en ont fait bénéficier 33 % de leur patientèle. En revanche seulement 1 pharmacien sur 5 a déclaré adresser au médecin traitant un compte rendu systématique des entretiens. Quarante-quatre médecins ont participé. Seulement 5 connaissaient les modalités exactes d'application d'un dispositif auquel la moitié d'entre eux s'est déclarée défavorable...

Le président du Jury et le directeur de thèse avaient impérativement demandé qu'un pharmacien d'officine soit membre du jury. François Houyvet s'y est naturellement retrouvé. Il a chaudement félicité la nouvelle docteur en médecine, exprimant sa satisfaction de voir ainsi se développer d'indispensables complémentarités naturelles entre deux filières.

CLAUDE SOKOLSKI

POLITIQUE SALARIALE Des augmentations à justifier

POUR la première fois, la Cour de cassation édicte une double exigence d'objectivité et de transparence en cas d'augmentation individuelle de salaire. La décision d'accorder, ou non, une augmentation fait partie des prérogatives de l'employeur. La gestion individualisée des salaires ne permet toutefois pas tous les écarts. Dans un arrêt rendu le 6 mai (n° 13-25821 D), un employeur a été condamné pour discrimination en l'absence d'éléments « objectifs et vérifiables » justifiant l'exclusion d'un salarié du bénéfice d'une augmentation. L'employeur s'était contenté d'affirmer que l'intéressé n'était pas assez performant et produisait des résultats décevants, ce qui expliquait la différence de rémunération. Faute d'éléments chiffrés et étayés, ces arguments n'ont pas convaincu les juges qui l'ont condamné à 3000 euros de dommages et intérêts. Cet arrêt vient renforcer le principe d'égalité de traitement. Jusqu'à présent, l'employeur qui revalorisait un salarié, et pas un autre, n'était pas tenu de se justifier. En cas de réclamation, il lui suffisait de se retrancher derrière son pouvoir discrétionnaire.

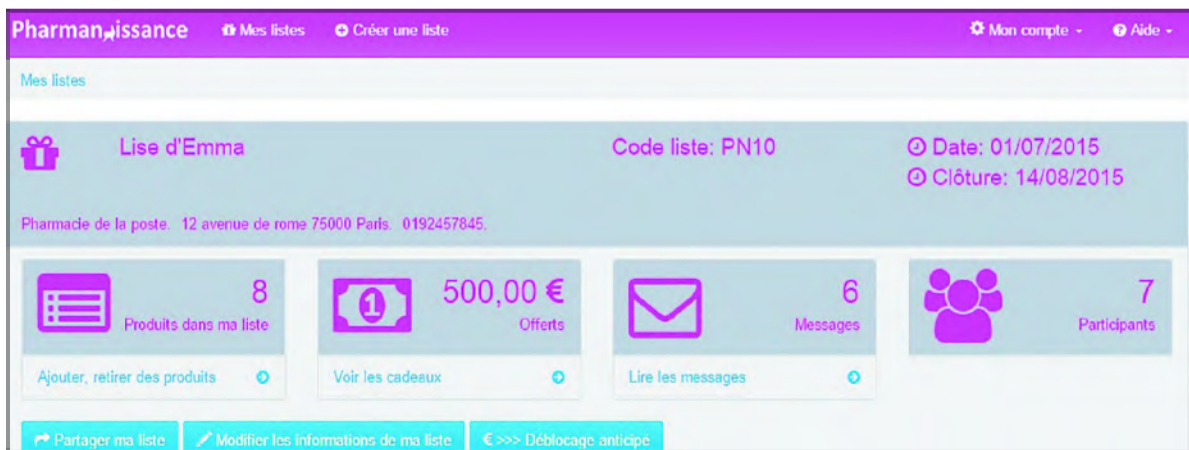
> MARIE GUITTON

LOI DE SANTÉ Au Sénat en septembre

LE PROJET de loi Santé ne sera pas examiné au Sénat avant le mois de septembre, a confirmé son président, Gérard Larcher (UMP). Un examen au cours duquel la généralisation du tiers payant pourrait bien voler en éclat. « Le tiers payant obligatoire est une mesure idéologique qui met les libéraux dans une situation de tension majeure, estime ainsi Gérard Larcher. Les médecins n'en veulent pas, nous n'en voulons pas. » Le président du Sénat affirme également qu'il faut en finir avec l'opposition public-privé dans le domaine hospitalier et il lui paraît nécessaire de travailler « sur la présence médicale sur le territoire ».

DES LISTES DE NAISSANCE POUR LES OFFICINES

Avec Pharmanaissance, la clientèle s'agrandit



Objectif : développer une croissance externe de l'ordre de vingt listes par an en moyenne

LESITE www.pharmanaissance.com s'adresse autant aux futurs parents, à leurs proches « éloignés » qu'aux pharmacies dont il se propose d'ouvrir le rayon bébé à une clientèle d'internautes.

Le principe, mis au point par une pharmacienne marseillaise et son époux informaticien, se calque sur celui des listes de ma-

riage. Les parents du bébé établissent leur liste de naissance parmi sept packages différents de produits pour bébé (trousse hiver, trousse de voyage, valise de maternité...) et leurs famille et amis abondent dans ces différents comptes grâce à un paiement sécurisé. « Il ne s'agit pas de vente en ligne, nous sommes simplement appor-

teurs d'affaires », prévient Manuel Tajeda, le créateur de Pharmanaissance. En effet, les parents retireront leurs cadeaux auprès d'une pharmacie physique qu'ils auront au préalable sélectionnée parmi les officines inscrites.

L'adhésion à ces services est gratuite pour l'ensemble des participants. Une commission

de 10 % sera prélevée aux pharmaciens sur chaque commande.

Manuel Tajeda tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'intensifier la concurrence entre les pharmacies, mais bien davantage de susciter une « croissance externe de l'ordre de vingt listes de naissance par an en moyenne, en captant les clients d'autres circuits de distribution (GMS, magasins de puériculture...) ».

Le site, mis en service le 18 mai, a déjà suscité la curiosité de plusieurs pharmaciens.

À terme, les créateurs de Pharmanaissance espèrent toucher 30 % de la profession : « La majorité des pharmaciens ont le souhait de développer leur rayon bébé. Or 5 % seulement proposent des listes de naissance, mais 80 % intéressés par ce nouveau service n'ont pas le temps de le mettre en place. Nous le faisons pour eux ».

PERLES DE COMPTOIR

La pharmacie des Rochelles, à Dreux en Eure-et-Loir, nous envoie :

« Je voudrais un tube de Végétaline » (pour vaseline, bien sûr).

NDLR : « Votre mémoire, c'est frite. »

Faites-nous partager les « mots » de vos clients, nous les publierons. Envoyez vos « Perles de comptoir » à Didier Doukhan : « le Quotidien du Pharmacien » 1, rue Augustine-Variot, 92245 Malakoff, ddoukhan@gpsante.fr, fax : 01.73.28.14.41 ou sur le site lequotidiendupharmacien.fr en précisant vos nom et adresse.